

Forum de présentation du Syndicat Mixte Marne et Surmelin Pour la préservation des milieux aquatiques

Synthèse de la journée

Lycée agricole de Crézancy – Mercredi 7 décembre 2022

Le syndicat Mixte Marne et Surmelin assure depuis 2020 la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur vos communes. Suite à la signature avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie d'un Contrat de Territoire Eau & Climat Marne et Surmelin, et à la récente embauche d'une chargée de missions milieux aquatiques, le SMMS souhaitait présenter à l'ensemble des élus du territoire le programme d'actions du Syndicat pour les prochaines années et discuter de son articulation avec les communes.

Dans ce cadre, le SMMS a organisé le mercredi 7 décembre 2022 un forum à destination des élus sur l'ensemble de son territoire, afin de favoriser la compréhension des rôles du Syndicat et des communes pour une gestion concertée et adaptée des milieux aquatiques. Cette journée a permis d'aborder plusieurs thématiques afin de transmettre aux élus un ensemble d'outils réglementaires, techniques, financiers et de communication pour répondre aux enjeux de préservation des milieux aquatiques sur le territoire.

Le présent document vise à synthétiser les informations importantes vues au cours de cette journée. L'accès aux présentations complètes a également été transmis via ce lien. La présentation du SMMS et des actions inscrites au CTE&C sont résumées sur des plaquettes transmises en complément de cette synthèse.

Outre les supports transmis ici, le SMMS travaille dans le cadre de sa stratégie de communication sur de nombreux supports pédagogiques pour différents publics. Ces supports seront transmis aux communes dès leur production et seront disponibles sur la page internet du SMMS. Des retours sur ces supports essentiellement numériques pourront être formulés par les communes au besoin, pour modification éventuelle par le Syndicat.

Par ailleurs, le SMMS réfléchit à des outils de communication réguliers à mettre en place afin que les communes puissent suivre les actions menées sur le territoire (bulletin biannuel du SMMS transmis par mail).

Le SMMS et l'ensemble des acteurs présents lors de cette journée reste également disponibles pour toute information, signalement et renseignement. N'hésitez pas à nous solliciter !



Les acteurs de la gestion des milieux aquatiques

Le Syndicat Mixte Marne et Surlin

- Assure la maîtrise d'ouvrage des actions de gestion, restauration et préservation des milieux aquatiques et zones humides sur son territoire.
- Informe, sensibilise et réalise des animations auprès des différents acteurs.
- Favorise la concertation entre les acteurs et le relai d'informations.

Les Directions Départementales des Territoires

- Mettent en œuvre la police de l'eau au titre du Code de l'Environnement (administrative et judiciaire).
- Portent les politiques publiques dans le domaine des intérêts listés au L211-1 du CE.
- Réalisent la cartographie des cours d'eau.

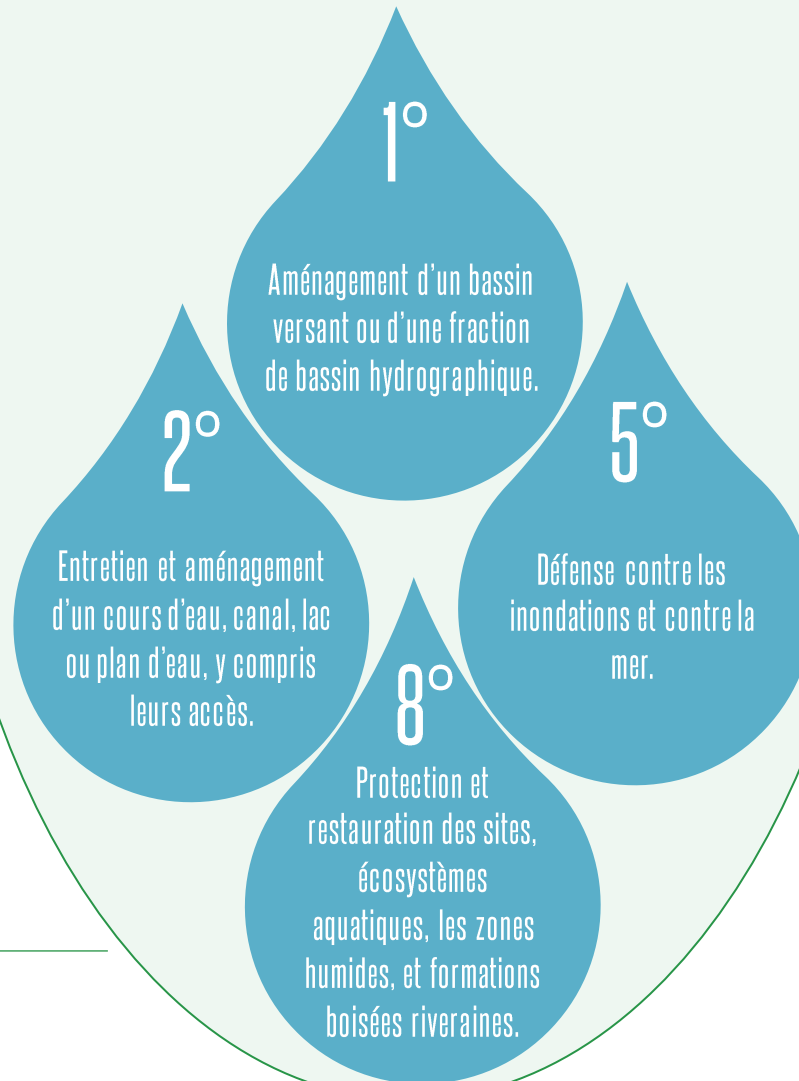
L'Office Français de la Biodiversité

- Police de l'environnement et sanitaire (judiciaire).
- Assure un appui à la mise en œuvre des politiques eau et biodiversité.
- Assure la gestion et l'appui à la gestion d'espaces naturels.
- Sensibilise et forme les citoyens et autres acteurs.
- Contribue au développement de la connaissance, de la recherche et de l'expertise.

Les propriétaires riverains

- Assurent l'entretien régulier et courant de la ripisylve dont ils sont propriétaires.

Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations



Les Communes

- Assurent le maintien de la salubrité publique.
- Surveillent l'état des eaux (rivière, ruisseau, mare, fossés...) et les pratiques.
- Prescrivent aux propriétaires des travaux ou mesures pour cesser toute cause d'insalubrité.
- Autorisent ou non la création de mares, en conformité avec la réglementation.

Le Département de la Marne & l'Union des Syndicats (USAGMA)

- Fournissent un appui technique aux maîtres d'ouvrages.
- Sensibilisent et communiquent auprès des différents acteurs.

Les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FPPMA)





- Accompagnent le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre et la promotion d'actions de pêche-loisir.
- Œuvrent à la protection des milieux aquatiques et leur mise en valeur.
- Surveillent et suivent l'évolution des populations piscicoles sur leur département.

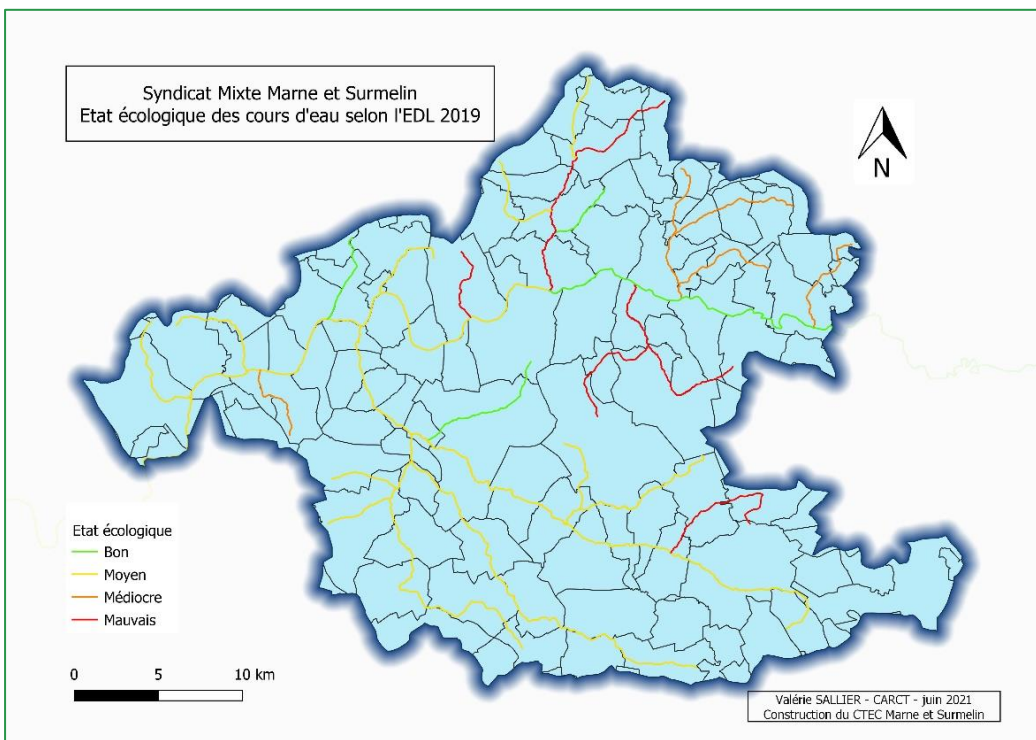
L'Agence de l'Eau Seine-Normandie

- Assure le suivi de l'état de la qualité des eaux et porte le SDAGE Seine-Normandie.
- Apporte un soutien financier aux projets œuvrant pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.
- Sensibilise et communique sur les thèmes eau, biodiversité et climat.

Les enjeux du territoire




Bilan du diagnostic du territoire

-  **20 / 24 masses d'eau en état écologique moins que bon** du fait de pressions agricoles (produits phytosanitaires diffus).
-  **16 / 24 masses d'eau présentent un risque significatif de non atteinte des objectifs d'état** du fait de pressions morphologiques importantes (piétinement par le bétail, tracé rectiligne) et de la présence de nombreux obstacles à la continuité écologique (116 recensés en tout).
-  **Déficit important de connaissances** sur l'ensemble du réseau hydrographique : 56% des cours d'eau mal connus, 51 % du territoire non inventoriés pour les zones humides.
-  **Mauvaise gestion de la ripisylve** par les propriétaires du fait d'un manque de sensibilisation et d'accompagnement des propriétaires.








Les outils réglementaires importants

Les textes indispensables

-  **Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE)** : adoptée en 2000, la DCE définit un calendrier précis à l'échelle européenne pour l'atteinte du bon état des masses d'eau d'ici 2015 selon une approche par bassins hydrographiques.
-  **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 (SDAGE) du bassin versant Seine-Normandie** : document de planification de la gestion des eaux à l'échelle hydrographique, basé sur l'état des lieux du bassin hydrographique renouvelé tous les 6 ans, décliné en 5 orientations fondamentales.
-  **Code de l'Environnement (CE)**

Quelques articles utiles du Code de l'Environnement

-  **Article L211-7 (alinéa 2°)** : compétences GEMAPI.
-  **Article L211-7-1** : définition d'un cours d'eau.
-  **Article L215-2** : propriété des cours d'eau non domaniaux.
-  **Article L215-14** : entretien régulier et courant par les propriétaires.
-  **Article L215-16** : déclaration d'intérêt général (DIG) pour l'entretien et l'aménagement de cours d'eau via des fonds publics.

Cas particulier des fossés

Ouvrages artificiels dont l'entretien n'est pas soumis à déclaration ou autorisation au titre de la Loi sur l'eau, **mais** ils ne doivent pas dégrader la qualité du cours d'eau dans lequel ils se rejettent.

Valoriser les milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire

Le changement climatique: des effets déjà perceptibles



Augmentation des températures

- Création d'îlots de chaleur
- Intensification des périodes de sécheresse
- Perte de rendements agricoles
- Feux de forêts, de chaumes...
- Dérèglement des cycles biologiques



Dérèglement du cycle de l'eau

- Inondations, crues, érosion des sols, coulées de boues
- Pression accrue sur la ressource en eau
- Concentration accrue des pollutions

S'adapter avec la nature



Les **solutions d'adaptation fondées sur la nature (SAFN)** visent l'utilisation durable des services rendus par la nature pour adapter le territoire aux enjeux climatiques, tout en assurant le bien-être humain et en permettant un gain net de biodiversité.



Les milieux aquatiques et humides sont pourvoyeurs de nombreux services, notamment :

- **L'amélioration de la qualité de l'eau (phyto-épuration)**
- **L'apport de fraîcheur (évaporation, ombrage)**
- **La réduction du risque inondation**
- **Le maintien des berges par la ripisylve**
- **L'offre de nombreux habitats pour la faune**
- **L'amélioration du cadre de vie**

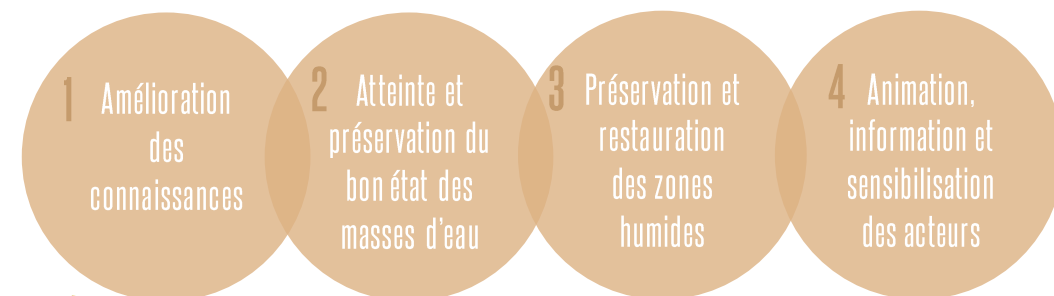
Agir à plusieurs échelles

En fonction des enjeux du territoire et associés aux masses d'eau, les actions menées ne sont pas étudiées à la même échelle (parcelle, quartier, commune, bassin versant...). C'est en agissant à des échelles locales différentes que l'impact bénéfique des actions sera d'autant plus important.

Leviers techniques et financiers



Contrat de territoire « eau et climat » (CTE&C) : le SMMS a signé avec l'AESN, et en partenariat avec la Fédération de Pêche de l'Aisne et les Conservatoires d'Espaces Naturels des Hauts-de-France et de Champagne-Ardenne, un CTE&C, permettant la programmation pluriannuelle (2022-2025) d'actions en faveur des milieux aquatiques et humides, et de leur biodiversité.



Intégration dans les documents d'urbanisme : les études permettront d'adapter les stratégies d'aménagement du territoire, en prenant en compte les enjeux décrits pour les milieux aquatique et humides (Plan Local d'Urbanisme, assainissement...).



Encourager les pratiques vertueuses auprès des agriculteurs : afin de lutter contre la pollution agricole des eaux et pour minimiser l'impact des pratiques agricoles sur les milieux, il est possible de mettre en œuvre des Mesures agro-environnementales (MAEC), bail rural à clauses environnementales, conventions, Paiements pour Services Environnementaux (PSE), Obligations Réelles Environnementales (ORE).

Subventions des actions par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Dans le cadre du 11^e programme eau et climat de l'AESN, de nombreuses subventions sont allouées aux projets favorisant la biodiversité et la qualité des milieux. En particulier, les actions du CTE&C Marne et Surlézin sont financées jusqu'à 90% par l'AESN ce qui permet la réalisation concrète d'actions sur le territoire.

Contacts utiles

Département de l'Aisne

Direction Départementale des Territoires

Hervé VASSEUR | Responsable du service Eau et Risques

03 23 24 64 50 | 06 21 35 12 29

herve.vasseur@aisne.gouv.fr | ddt-env@aisne.gouv.fr

[Site internet](#)

Office Français de la Biodiversité

Jean-François ALAVOINE | Chef adjoint du service départemental de l'Aisne

jean-francois.alavoine@ofb.gouv.fr

<https://www.ofb.gouv.fr/police-de-lenvironnement>

Marie GROS | Animatrice régionale SAFN projet LIFE ARTISAN

07 64 16 62 40

marie.gros@ofb.gouv.fr

<https://www.ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan>

Fédération Départementale de Pêche de l'Aisne

Martin DUNTZE | Directeur

03 23 23 13 16

mduntze@peche02.fr | contact@peche02.fr

<https://www.peche02.fr/>

Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des milieux aquatiques (USAGMA)

Jonathan LARGET | Responsable de service & animateur milieux aquatiques

03 23 20 36 74

j.larget@griv.fr

<https://www.union-des-syndicats.fr/>

Théau BRASSEUR | Animateur milieux aquatiques

06 07 71 26 60

t.brasseur@griv.fr

Département de la Marne

Direction Départementale des Territoires

Florent COLIN | Chef de cellule

03 26 70 81 80

florent.colin@marne.gouv.fr

[Site internet](#)

Office Français de la Biodiversité

Cédric MASSON | Service départemental de la Marne

06 72 72 61 24

cedric.masson@ofb.gouv.fr

<https://www.ofb.gouv.fr/police-de-lenvironnement>

Simon PEREDES | Animateur régional Grand Est projet LIFE ARTISAN

06 63 59 25 22

simon.peredes@ofb.gouv.fr

<https://www.ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan>

Fédération Départementale de Pêche de la Marne

03 26 70 50 52

contact@peche51.fr

<https://www.peche51.fr/>

Département de la Marne – Développement Territorial et Environnement

Geoffrey FLAMANT | Chargé de missions milieux aquatiques

03 26 69 51 18

flamant.geoffrey@marne.fr

<https://marne.fr/>

Association Les Riverains du Surmelin

François MARESCHAL | Président

06 80 14 82 89

riverainsdusurmelin@gmail.com

<https://www.riverainsdusurmelin.com/>

Sur l'ensemble du territoire Marne et Surmelin

Syndicat Mixte Marne et Surmelin

Victoria SOUBEIRAN | Chargée de missions milieux aquatiques

27 avenue de Champagne, 02650 Mézy-Moulins

03 23 85 42 51 | 07 86 36 01 07

syndicat.marne.surmelin@outlook.fr

<https://www.union-des-syndicats.fr/>

Agence de l'Eau Seine-Normandie

Maryse IVANOFF | Chargée d'opérations

03 26 66 25 93

IVANOFF.Maryse@aesn.fr

www.eau-seine-normandie.fr